



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur WEISS Adrien, Maire

Etaient présents : MM. ANDRES Thomas, CHAXEL Frédéric, EGIZII Marc, HOERR Thierry, HOF Jean-Claude, KOEBEL Jean-Claude, QUENOUILLE Richard, WEISS Adrien
Mmes COLSON Caroline, HUMMEL Jeannine, KLIPFEL Aline, LOGEL Clothilde, MAURER Eliane, MOCHEL Sandy, MUCKENSTURM Christiane, REHAJEM Audrey, WOLF Carmen

Excusé (es) : MM. BUCHY Martial (pouvoir à M. KOEBEL Jean-Claude), HEIDEIER Honoré (pouvoir à M. HOERR Thierry), PRINTZ Stéphane (pouvoir à M. WEISS Adrien), Mmes FROMM Carmen, GROSSE Sabine (pouvoir à Mme COLSON Caroline), PFISTER Anne-Marie (pouvoir à M. EGIZII Marc),

Absents : MM. KLEIBER Jean-Georges, LOGEL Christian, LOHMANN LASCH Florian, Mme SCHIMPF Fabienne

Secrétaire de séance : Thierry HOERR

Nombre de voix délibératives : 17 + 5

1) **REVISION ALLEGEE SIMPLIFIÉE N°1 DU PLUi**

La révision allégée du PLUi du Hattgau, engagée le 19 mai 2021, a pour objet de permettre l'extension de la station d'épuration à Rittershoffen. Le dossier est en cours d'étude ; il fait l'objet d'une concertation avec le public et d'échanges avec les personnes publiques associées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.153-8 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19/05/2021 fixant les modalités de collaboration entre la communauté de communes et les communes membres dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;
- Vu la saisine du Président de la Communauté de Communes en date du 26 août 2021 accompagnée du projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix**, décide de donner un avis favorable au projet de révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau.

2) AVENANT POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS EN SOUS-PREFECTURE

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider l'avenant n°2 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité notamment en ce qui concerne les marchés publics.

Le Conseil municipal autorise en outre Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3) DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le chapitre 20 – *immobilisations incorporelles* – manque de crédits suite à des dépenses d'études et des achats de licences non prévus,

Il convient donc de réalimenter ce chapitre en baissant les crédits sur un autre chapitre.

- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : + 30 000€
2031 - *frais d'études* : + 18 000 €
2033 – *frais d'insertion* : + 5000€
2051 – *licences* : + 7000€
- Chapitre 21 – immobilisations corporelles : - 30 000€
21318 - *autres bâtiments publics* : - 30 000€

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** de valider cette décision modificative et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

4) PRISE EN CHARGE DU SOLDE D'OPÉRATION « ILOTS RALENTISSEURS A L'ENTRÉE DE SCHWABWILLER »

Le Conseil municipal a décidé **à l'unanimité des voix** de solder l'opération « îlots ralentisseurs à l'entrée de Schwabwiller » et de prendre en charge le déficit de 278.88€.

5) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LA BASE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984

Considérant qu'il est proposé la création d'un emploi permanent au sein de la piscine municipale comme

- Educateur des activités physiques et sportives (APS) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022

Considérant que cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Le Conseil municipal décide **à l'unanimité des voix** la création de cet emploi permanent, de lancer toute la procédure propre à cette création et permet à Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

6) CONTRAT ATSEM

Le Conseil municipal a validé **à l'unanimité des voix** l'embauche d'un agent contractuel en accroissement saisonnier d'activité pour un travail de 27h40 par semaine.

7) CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BETSCHDORF

Considérant que pour pouvoir alimenter l'étang de pêche en eau situé parcelle n° 143 section 25, il avait été installé il y a des années, un réseau d'eau sur la parcelle 62 section n° 25 sans qu'aucune formalisation n'ait été faite à l'époque avec les propriétaires.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des voix la création d'un acte pour une servitude de passage à l'étude Maître SCHORP avec prise en charge par la Commune des frais annexes.

8) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'AAPP SUITE A LA JOURNEE « NETTOYONS LA NATURE »

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des voix le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ au profit de l'association AAPP.

9) ATTRIBUTION AUX ENTREPRISES DU MARCHÉ DE LA RUE DE LA GARE

La Commune et la Communauté Européenne d'Alsace ont décidé de réaliser des travaux d'aménagement de la rue de la Gare.

Considérant que la Commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 17 septembre 2021 pour émettre un avis suite à l'analyse des offres des entreprises ayant répondu au marché,

Considérant que les entreprises ayant proposé les offres les mieux-disantes ont été retenues à savoir :

- LOT 1 – voirie : Entreprise SATER pour un montant de 527 353€ HT
- LOT 2 – Réseaux secs : Entreprise FRITZ pour un montant de 62 028€ HT

Le conseil municipal, après examen des offres, valide à l'unanimité des voix l'attribution du marché aux entreprises SATER et FRITZ dans les domaines de compétences qui leur incombent et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

10) CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE D'ALSACE – TRAVAUX DE LA RUE DE LA GARE

Prestations	Montants Estimés	Dont à la charge	
		De la Commune	Du Département
	a+b	b	a
TRAVAUX DE VOIRIE	722 000 €	635 000 €	87 000 €
Répartition des frais de voirie	100 %	88 %	12 %
Frais ANNEXES (Répartis au	frais d'insertion	1 000 €	120 €
	frais de maîtrise d'œuvre	38 240 €	4 589 €
	frais de coordonnateur SPS	3 000 €	360 €
Frais de contrôle extérieur de la chaussée, à la charge du Département	0 €		
TOTAL DE L'OPÉRATION (HT)	764 240 €	672 171 €	92 069 €
TVA (20%)	152 848 €	134 434 €	18 414 €
TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)	917 088 €	806 605 €	110 483 €
TOTAL TTC Incluant 2 % de révision des prix	936 000 €	823 000 €	113 000 €

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité des voix** cette convention de maîtrise d'ouvrage et de financement **prévisionnel** établi avec la Communauté Européenne d'Alsace et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

11) VENTE DE TERRAIN AVEC BUNKER SUR REIMERSWILLER

Considérant que M. GLASSEN Sébastien serait intéressé par l'achat d'un terrain communal sur lequel se situe un bunker (section 16 n° de parcelle 65 – 13.51 ares) sur la Commune de Reimerswiller. En effet, il souhaiterait valoriser le bunker car il est passionné d'histoire et envisagerait d'y faire par la suite des expositions.

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité des voix** cette vente au profit de M. GLASSEN Sébastien et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

12) TRAVAUX AU SEIN DE LA MAISON CULTURE ET LOISIRS SUITE AUX COULEES DE BOUES - REIMERSWILLER

Considérant que suite aux coulées de boues dans la nuit du 23 juin 2021, l'Etat a reconnu la Commune de Reimerswiller en catastrophes naturelles,

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité des voix** les montants des travaux qui seront pris en charge par l'expert d'assurance.

13) PEINTURE DECORATIVE SUR LE MUR DU PHOTOGRAPHE DE BETSCHDORF

Considérant que la maison de la photographie souhaiterait profiter du ravalement des murs extérieurs de son magasin au printemps prochain (2022) pour embellir le mur sur lequel est exposé actuellement des photographies,

Il souhaiterait travailler avec une artiste strasbourgeoise Missy pour faire de la peinture décorative aux couleurs de Betschdorf (bleu et gris) et pourquoi pas travailler autour de la cigogne, des poteries, de la photographie...

Considérant que sur un montant maximum de 6000€ HT, le Conseil municipal a décidé de participer au projet à hauteur de la moitié du montant.

Le Conseil municipal valide **à la majorité des voix** cette participation suivant les conditions énoncées et permet à Monsieur le Maire de signer tout document s'y rapportant.

14) A : PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA SURVEILLANCE DES COURS DE PISCINE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil municipal valide **à l'unanimité des voix** la prise en charge financière par la Commune de la surveillance des cours de piscine pour un niveau de classe et ce, pour un montant de 510€.

B : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA VAGUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité des voix** autorise la signature de la convention avec l'association LA VAGUE. Cette dernière précise les modalités de mise en œuvre.

15) CREATION D'UNE NOUVELLE NUMEROTATION D'HABITATION

Considérant que sur l'unité foncière du 54 Grand'Rue à Betschdorf se trouvent actuellement une maison ainsi qu'une dépendance,

Considérant que pour qu'il y ait un projet de transformation de la dépendance en logement d'habitation, il est nécessaire de créer une nouvelle numérotation.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des voix** décide de créer la nouvelle numérotation 56 Grand'Rue et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

16) BOIS D’AFFOUAGE 2022

Le conseil municipal, après délibération, décide **à l’unanimité des voix**

- D’octroyer deux stères de bois à chaque foyer qui en ferait la demande
- De fixer le prix du stère à 44€
- De reconduire les modalités pratiques d’attribution

17) AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE PRODUITS MENAGERS

Il est proposé de faire un avenant au contrat de produits d’entretien ménagers avec l’entreprise ALSAPRO jusqu’au 31 décembre 2021,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré **à l’unanimité des voix** valide l’avenant au marché avec l’entreprise ALSAPRO.

18) AVIS POUR L’APPROBATION DE LA MODIFICATION N°4 DU PLUi

Afin de permettre l’adaptation du document au projet d’implantation d’une entreprise créatrice de nombreux emplois sur le ban communal de Betschdorf, la Communauté de Communes de l’Outre-forêt fait appel à une procédure de modification dans le but de supprimer la zone IAUX pour la reclasser en UXa et en IIAUX.

Une enquête publique a été organisée, qui n’a donné lieu à aucune observation du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l’unanimité des voix** de donner un avis favorable à l’approbation de la modification n°4 du plan local d’urbanisme intercommunal du Hattgau sur le ban communal de Betschdorf par la Communauté de Communes de l’Outre-Forêt.

19) REGULARISATION DE LA REMUNERATION DE LA DIRECTRICE DE LA REGIE DE CHALEUR

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l’unanimité des voix** acte le remboursement au budget communal de la somme de 2403.60€ par la régie de distribution de chaleur et acte toute modulation financière possible sur les années à venir.

20) FINANCEMENT DE PUMPTRACK

La Commune souhaite réaliser un pumptrack au plus tard, au cours du 1^{er} trimestre 2022. Il s’agit de la réalisation de pistes avec ou sans difficultés en enrobés avec bosses et virages pour tout engin à roues non motorisés.

Considérant que la Commune souhaite consacrer une enveloppe financière prévisionnelle de 120 000€ HT à ce projet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise **à l’unanimité des voix** les demandes de financements aux organismes financeurs et valide le plan de financement prévisionnel

Affiché du 28 septembre au 28 octobre 2021

Thierry HOERR
Secrétaire de séance



Adrien WEISS
Maire

